

## Note n° 84 aux retraitées et retraités adhérant à Solidaires

Le 29 août 2021

### Une retraite au moins à 1 000 euros ?

La pension minimum à 1 000 € (85 % du Smic net, légèrement inférieur au seuil de pauvreté) est inscrite dans la loi depuis 2003 et fait partie des promesses présidentielles du Président Emmanuel Macron, réaffirmée lors de son allocution du 12 juillet dernier ... encore une qui ne sera pas tenue sous ce quinquennat, tout comme celle de préservation du pouvoir d'achat des retraités-es. Pourtant, elle concernerait très peu de monde.

Le rapport **Turquois-Causse** remis au gouvernement le 10 mai (à consulter en cliquant [ici](#)) comporte des informations intéressantes, il s'appuie sur une étude de la CNAV, donc sans tenir compte des fonctionnaires.

La **pension brute inférieure à 1 000 euros concerne une minorité** : 5,7 millions de retraités-es, soit 37 % d'entre eux parmi les 15,5 millions ... et seulement 3,4 millions (22 %) en prenant en compte les pensions de réversion et les carrières à l'étranger. Près des trois quarts (74 %) des personnes concernées sont des femmes, à cause des enfants (longues périodes d'inactivité pour les garder, temps partiels prolongés).

**Un tiers des petites pensions, soit 1,8 million de retraités-es, ont pourtant une carrière complète** ou quasi complète (plus de trente années de cotisation). C'est-à-dire que 12 % de l'ensemble des retraités ont une pension entre 700 et 800 euros, inférieure à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) ! Un scandale, toute une vie de travail se termine par recevoir une allocation !

**Ce minimum, actuellement de 705,36 euros, concerne 875 000 personnes**, soit près de 6 % de l'ensemble des retraités, essentiellement des personnes ayant eu des temps partiels prolongés (à 83 % des femmes), donc des salaires faibles. Ces personnes bénéficieraient d'une augmentation moyenne de 163 €, ce qui aurait un coût annuel de 2,1 milliards €.

Le rapport chiffre aussi l'attribution de 1 000 € uniquement aux nouveaux retraités-es, soit 51 700 personnes (8 % des nouveaux retraités) qui auraient un gain moyen mensuel de 46 euros, pour un coût de 54 millions d'euros en 2025.

### Le minimum contributif « mico »

**Les retraités-es du privé, ayant cotisé tous leurs trimestres ou ayant atteint l'âge d'annulation de la décote, en bénéficient automatiquement.** Fin 2020, près de 5 millions de retraités du régime général en bénéficiaient, soit un tiers des retraités de ce régime ! Il s'élève à 645,50 euros par mois (ou en proportion pour les personnes qui n'ont pas travaillé entièrement au régime général). Il est majoré de 59,86 euros lorsque la durée de cotisation est d'au moins 120 trimestres au régime général, soit un total 705,35 euros par mois. Ce « mico » est diminué si la pension globale (base + complémentaire) dépasse 1 203 euros par mois.

**Avec ce complément, une personne ayant cotisé toute sa vie** juste au niveau permettant de valider l'ensemble de ses trimestres **a actuellement une pension de l'ordre de 815 euros nets** par mois si elle a été salariée, de 730 euros si elle a été commerçante, de 890 euros si elle a été exploitant agricole. **C'est moins que le minimum vieillesse**, revalorisé à 900 euros par mois en janvier 2020 !

### Amiante : indemnisation pour « préjudice d'anxiété »

**Attribuée en 2010** mais réservée jusqu'en 2019 aux travailleurs de l'amiante, le préjudice d'anxiété permet d'indemniser les personnes qui ne sont pas malades mais redoutent de tomber malade.

**Le combat judiciaire des anciennes « gueules noires » de Lorraine** a commencé en 2013 devant les prud'hommes de Forbach, appuyé par des manifestations. Déboutées en 2017, la Cour de cassation a pris en compte en 2019 l'exposition à toutes les substances toxiques, alors que ce préjudice n'était reconnu jusque-là que pour les travailleurs de l'amiante.

Il était temps, depuis le début de la procédure en 2013, 320 maladies professionnelles (des cancers et des silicoses) ont été reconnues parmi les 727 plaignants.

**Après huit ans de procédure, l'État a versé 10 000 euros** à chacun des 727 mineurs de charbon lorrains.

## Retraites en Serbie : 250 euros par mois

Selon la Caisse de retraite et d'assurance invalidité de Serbie, plus d'un million de retraités, soit 62% de tous les retraités en Serbie, touchent moins de 250 euros de pension mensuelle, soit deux fois moins que le salaire moyen de 550 euros. Et plus de 300 000 d'entre eux survivent avec 125 euros chaque mois.

Et ceux qui n'ont pas droit à la retraite, plus de 100 000 personnes âgées, doivent se débrouiller sans rien, le minimum retraite n'existe pas, alors que la majorité des pays voisins ont un minimum retraite. En mai 2021, le ministre de la Ruralité a promis l'instauration d'une pension minimum d'environ 100 euros pour les plus de 65 ans n'ayant pas assez cotisé.

## Les retraité-es espagnols dans l'action

Les retraité-es d'Espagne invitent les organisations européennes du Réseau Syndical International des Solidarités et Luites à participer aux mobilisations prévues par la COESPE, la Coordination Nationale pour la Défense du Régime Public des Retraites :

- Une caravane de 160 personnes dans 40 véhicules part du Pays Basque et fait escale à Paris le 27 septembre dans l'après-midi.
- En coordination avec des camarades belges, elle se rendra à Bruxelles le 28 septembre pour présenter les revendications au Parlement européen.
- Toutes les organisations européennes du Réseau avec la présence de retraité-es sont invitées à leur mobilisation nationale le 16 octobre.

## Rapport saignant de la Cour des comptes sur la recherche sur la Covid

La Cour des comptes ne peut être taxée de gauchisme, mais son « audit flash » qui porte sur les douze premiers mois de l'épidémie et annonce pour cet automne un rapport plus complet sur la recherche publique en infectiologie est sanglant :

**Faibles financements** : en un an, 502 millions d'euros en France (530 millions avec les fonds européens), 3 fois moins que l'Allemagne et le Royaume-Uni, 20 fois moins que les États-Unis.

**Saupoudrage des moyens** et dilution dans une multitude de canaux, provoquant des doublons et ne permettant pas une stratégie globale et lisible.

**Absence de « patron »** chapeautant les nombreux centres de décision, administratifs ou comitologiques, ce qui a privé d'un véritable pouvoir de régulation des priorités et des financements

**Pas assez de priorités** ce qui a laissé la recherche s'embourber dans un monceau d'essais thérapeutiques et cliniques parfois redondants (350 en juillet), a asséché le vivier de patients volontaires. Seulement 20 millions d'euros ont été alloués à la recherche vaccinale, ce qui explique en partie l'absence de vaccin français.

La Cour souhaite qu'une priorité soit accordée à la recherche fondamentale en biologie et en santé, critiquant de fait la politique de baisse de 28 % des crédits entre 2011 et 2018 (l'Allemagne dépense deux fois plus).

## Les retraites espagnoles attaquées

Les retraité-es de la CGT espagnole, membre du Réseau syndical international de solidarité et de luttes comme Solidaires, nous informent des conséquences du « Pacte de Tolède » de 1995 qui a séparé les sources de financement des pensions (les cotisations) de celles des autres dépenses (Budget général de l'État).

Ce simple artifice comptable, dans un contexte de chômage, de faibles salaires, de baisse des cotisations des entreprises, génère un déficit de la Sécurité sociale et crée les conditions politiques et juridiques d'accès plus difficile à la retraite, de baisse des pensions, de remise en cause du système public par répartition pour en privatiser une partie. La « dette comptable » de la Sécurité sociale de 1974 à 2017 s'élève à 800 000 millions d'euros.

**Le communiqué de la CGT argumente** : « la dette ou le déficit est un mensonge, car les impôts, tous les impôts, ont l'obligation politique et légale de payer les pensions. Il est anti-social de prétendre qu'il incombe aux seuls travailleurs de maintenir le système public de retraite, en particulier lorsque l'on constate une détérioration croissante du travail et des salaires ».

La Coordination des retraités de la CGT Espagne défend une retraite solidaire par répartition car les ressources et les richesses peuvent payer les retraites, celles d'aujourd'hui et celles des générations futures.

Voir le communiqué en entier en cliquant [ici](#).

## Mobilisation des retraité-es le 1<sup>er</sup> octobre 2021

Cette journée internationale des personnes âgées ne doit pas porter que l'officiel vœu d'un meilleur regard sur les personnes âgées : le groupe des Neuf organisations de retraité-es appelle à la mobilisation pour le pouvoir d'achat, la santé, les services publics dont un service public de l'autonomie.